

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Pourquoi cette Charte ?

De manière réglementaire, l'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps par la mise en œuvre d'un accueil à temps partiel ou discontinu, d'une durée adaptée de formation, de modalités adaptées de validation..... les adaptations portent également sur les supports pédagogiques.

En lien avec nos valeurs, cette charte garantit aux personnes en situation de handicap un bon accompagnement au sein de nos formations, la possibilité d'accéder à la formation en ayant à disposition une offre de service lisible, la prise en compte de leurs besoins spécifiques autant que faire se peut ou tout du moins l'écoute attentive de la demande et l'orientation vers une solution adaptée.

Nos engagements généraux

Notre politique Handicap, une politique raisonnée et pragmatique, dimensionnée à notre entreprise et qui met en valeur, avant tout, l'accueil des situations individuelles.

- Accueillir et écouter les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination,
- Prendre en compte leurs besoins spécifiques en :
 - ✓ Adaptant notre méthodologie d'intervention, autant que faire se peut,
 - ✓ Sensibilisant toute l'équipe pédagogique, technique et administrative sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Diffuser cette « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un espace accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

Mission de notre référent handicap

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à consulter notre référente handicap : Sophie LORAND, pour faire le point sur votre situation.

- Notre référente handicap se charge d'accueillir, d'écouter et d'évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap, (soit directement soit par le biais du commanditaire),
- Sollicite ou oriente la personne en situation de handicap vers les partenaires : AGEFIPH, CAP EMPLOI... pour des prises en charge éventuelles, ou tout autre accompagnement ou question.
- S'assure de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles, pédagogiques permettant l'intégration de la personne,
- Accompagne à la mise en place et au déroulement du parcours de formation le plus adapté.

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Déferlantes Numériques

Nos accompagnements, adaptations et aménagements proposés

- Afin de réaliser le cursus de formation dans de bonnes conditions, un (ou plusieurs) entretien(s) seront menés avec le stagiaire en situation d'handicap. Ces entretiens ont pour but d'analyser les besoins au regard des spécificités du projet de formation et de préparer un plan d'aide et d'adaptation personnalisé. Les accompagnements liés aux besoins spécifiques dans le cadre de du parcours de formation sont définis avec le stagiaire et notre référent handicap. Selon la situation ils peuvent comporter des aides techniques, des aides humaines et / ou des aménagements de parcours. La mise en place de ces aides est effectuée par notre organisme de formation et peut évoluer en cours de formation, exemples :
- Aide humaine
- Aide technique
- Aménagement du cursus

Pour cela nous nous appuyons sur un réseau de partenaires locaux ci-dessous.

Listing des partenaires et contact utiles sur notre territoire

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez solliciter une aide de l'AGEFIPH ou du FIPHFP si vous avez conclu un contrat avec un employeur public.

- **AGEFIPH** : a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées et en milieu ordinaire de travail. Elle propose une offre d'interventions composées de services, de prestations et d'aides destinées aux personnes en situation de handicap bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Coordonnées de l'AGEFIPH Bretagne
4 Avenue Charles Tillon 35000 Rennes
Tél : 0 800 11 10 09 Fax : 02 99 54 76 33
<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>
bretagne@agefiph.asso.fr

- **FIPHFP** : a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées au sein des employeurs publics et de leurs partenaires

Contact du FIPHFP Bretagne :
Fanny MAUDE, correspondante handicap : fanny.maudet@bretagne.bzh
Anne-Marie PERAU, correspondante handicap : anne-marie.perau@bretagne.bzh
Jocelyne VARNIER, déléguée interrégionale handicap : jocelyne.varnier@caissedesdepots.fr
<http://www.fiphfp.fr/>

CHARTRE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



- **Cap Emploi** : accompagne les demandeurs d'emploi en situation de handicap (dont le handicap constitue le frein principal d'accès à l'emploi), dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi, ainsi que les personnes handicapées en emploi (lorsque le handicap constitue le frein principal au maintien dans l'emploi ou à l'évolution professionnelle).

Contact :

Cap emploi 29 Brest - Ohé Prométhée Finistère - 7, rue de Kervezennec 29 200 BREST
Tel 02 98 80 81 00 - accueil.brest@capemploi29.com. www.op29.org Catherine LE CAM

Cap emploi 29 Quimper - Avenue Per Jakez Helias, 29500 Ergué-Gabéric – 29 000 Quimper
Tel 02 98 52 20 30 - accueil.quimper@capemploi29.com – Béatrice MAJASTRE www.op29.org

Cap emploi 29 Morlaix - 65 Route de Sainte-Sève, 29600 Saint-Martin-des-Champs
Tel 02 98 63 81 84 - accueil.morlaix@capemploi29.com Virginie SCHÜWER www.op29.org

- **MDPH / MDA** – Maisons Départementales des Personnes Handicapées / Maison Départementale de l'Autonomie :

Contact MDPH Finistère

Maison départementale des personnes handicapées du Finistère

1C rue Félix Le Dantec - CS 52019

29018 Quimper Cedex

Tel 02.98.90.50.50

Françoise LIEURY LE BOURDON

contact@mdph29.fr

www.mdp29.fr